

CHARTRE DES CO-RÉALISATIONS

2023 - 2026



Association Sans Réserve
192 route d'Angoulême - 24000 Périgueux

Cette charte est une feuille de route pour un travail coopératif confortable entre les équipes du Sans Réserve et votre structure. Si certains points peuvent vous apparaître comme conséquents à mettre en œuvre, rassurez-vous, ils sont adaptables. Discutons-en ensemble !

Programmation

Le choix de la programmation se fait en commun, dans le respect du projet artistique et culturel du Sans Réserve validé pour la période 2023 – 2026.

Une ou des premières parties locales seront à privilégier à chaque fois que ce sera possible.

Engagement financier

Une co-réalisation nécessite la construction d'un budget prévisionnel.

Le Sans Réserve prend en charge les coûts de sécurité et incendie, dans le cadre de concert au Sans Réserve ainsi que ceux liés au nettoyage du lieu.

Le Sans Réserve paie toutes les dépenses et encaisse toutes les recettes (sauf exception). Un système de refacturation est mis en place si nécessaire.

La co-réalisation à 50/50% est l'engagement minimal de la part du Sans Réserve pour une co-réalisation dans la grande salle. Il sera possible ponctuellement et en fonction de la configuration artistique des projets ainsi que de la prise de risque financière, de construire une répartition différente.

Billetterie

Le Sans Réserve assure, dans la plupart des cas, la gestion de la billetterie. De manière ponctuelle et dans le cas de co-réalisation avec des festivals ou des événements possédant déjà un système de billetterie, il sera possible d'effectuer une mise en vente partagée.

Le nombre d'invitation et la répartition sera communiqué au maximum 48H avant le concert.

Administration

De manière générale, les contrats, la régie technique et les nécessités administratives sont gérées par le Sans Réserve.

Le Sans Réserve utilise ses licences (entrepreneur de spectacles et débit de boissons) et sa responsabilité civile.

Participation des co-réalisateurs

La présence de bénévoles des structures co-réalisatrices est requise à minima jusqu'à la fermeture du lieu au public.

Il est demandé aux bénévoles et/ou salariés de ces structures la participation à des missions diverses : bar, billetterie, contrôle ticket, repas et catering, nettoyage sommaire et rangement, éventuellement technique...

Formation des bénévoles

> Exploitation du bar

La formation, à minima, d'1 bénévole de l'association co-réalisatrice en amont des manifestations sur la gestion du bar et notamment l'utilisation de la caisse enregistreuse est demandé.

Ces formations pourront être collectives à chaque début de saison et/ou à chaque début de trimestre. Une fiche synthétique sur l'utilisation de la caisse enregistreuse sera aussi mise à disposition des bénévoles.

> Développement durable

Le Sans Réserve propose, sur la base du volontariat, de sensibiliser 1 bénévole de la structure co-réalisatrice aux enjeux de développement durable en amont des manifestations. Ces formations pourront être collectives à chaque début de saison et/ou à chaque début de trimestre.

> Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels

Le Sans Réserve propose, sur la base du volontariat, de sensibiliser 1 bénévole de la structure co-réalisatrice aux questions liées aux « Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels » dans le spectacle vivant en amont des manifestations. Ces formations pourront être collectives à chaque début de saison et/ou à chaque début de trimestre.

> Premiers secours

Le Sans Réserve propose sur la base du volontariat, la prise en charge totale de la formation d'1 référent bénévole de l'asso co-réalisatrice au diplôme de « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Elle sera possible en amont du concert avec un peu d'anticipation. Elle nécessitera une adhésion de la personne concernée au Sans Réserve. La structure co-réalisatrice ne pourra bénéficier que d'une prise en charge par délai de validité du PSC1 (2ans). Cette prise en charge sera valorisée dans le bilan d'activité de la structure qui en bénéficiera.

Adhésions

Une adhésion de l'opérateur culturel au Sans Réserve (adhésion personne morale à 30€) est rendu obligatoire (et réciproquement dès lors que cela est possible). Elle devra nécessairement être à jour à la signature de la convention de co-réalisation.

L'adhésion est valable pour une durée d'un an, de date à date.

Accueil et catering

Dans tous les domaines de l'accueil (catering / food-truck / etc...) il est nécessaire de suivre la charte de développement durable construite par l'équipe du Sans Réserve.

Éléonore Rochas, en charge de l'accueil, en est la référente : eleonore@sans-reserve.org

Convivialité

Un temps de convivialité pourra avoir lieu entre les équipes artistiques, l'équipe du Sans Réserve et l'équipe de la structure co-réalisatrice. Cependant, il y a un cadre pour que cet espace existe. Tout le monde doit être partie 1H après la fermeture des portes au public.

Le nombre de pass doit être défini en amont, à la signature de la convention entre le Sans Réserve et la structure co-réalisatrice.

Communication

Le plan de communication autour de chaque manifestation est partagé pour plus de lisibilité et de capacité à anticiper.

Le relais vers la presse (radio, presse écrite ou papier...) est assuré par le Sans Réserve, les co-organisateurs pourront aussi faire ce travail dans leurs réseaux, en complémentarité.

Dans la plupart des cas, la gestion des réseaux sociaux (annonce de mise en vente, promotions, événements et posts, est assuré par le Sans Réserve. Les co-organisateurs pourront s'appuyer sur ce travail pour valoriser la manifestation à leur tour.

Bilan

Une réunion de bilan après chaque concert co-réalisé, possiblement trimestrielle/annuelle pour des projets de long terme. Par mail, téléphone, ou en physique et avec la présence des représentants du collège « Opérateurs Culturels » au CA si besoin.

Vous pouvez contacter les élus référents des collèges du Conseil d'Administration qui feront remonter vos questions et propositions. N'hésitez pas, ils sont là pour ça! N'oubliez pas de préciser votre nom, prénom et structure dans le corps du mail et de laisser un contact.

Vos référents au Conseil d'Administration du Sans Réserve :

Nicolas Lux / Printemps Ô Proche Orient

Sophie Mondher / La Vie d'Ange

Mail : assos@sans-reserve.org